

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARDENT
Délibération n°2023/69

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/12/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Sandra TERRACOL, Fanny CADILLON-LAPORTE, Angélique THELIOL, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAC Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET

Etaient absents et excusés : M Régis GUYONNET, Mme Christelle BAUMET

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

Objet : RAPPORT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU BAR RESTAURANT LES PETITES CANAILLES

Retire et remplace pour erreur matérielle celle visée le 29/12/2023

Par délibération n°2021/086 du 28 octobre 2021 et contrat de concession n°2022-02, la gestion de l'exploitation du Bar restaurant communal a été confié à la SARL les Petites Canailles représentée par Madame DUFOSSÉ Bernadette.

Conformément à l'article 10 du contrat de concession n°2022-02, un rapport annuel du délégataire a été présenté aux membres de la commission DSP.

Monsieur le Maire expose le rapport de délégation de service public pour la gestion du Bar Restaurant Les Petites Canailles et présente la demande de l'exploitant pour modifier temporairement les horaires d'ouverture lors de la période hivernale 2024 afin de proposer une ouverture les lundis midis pour assurer les repas ouvriers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prend acte du rapport de délégation de service public pour la gestion du Bar Restaurant « les Petites Canailles »
- Autorise l'expérimentation temporaire de nouveaux horaires sur la période hivernale.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme

En Mairie, le 11/12/2023

Publié, le 15/01/2024

Transmis, le 15/01/2024

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET